

Remise partielle de loyers commerciaux pour les entreprises fermées dans le cadre des mesures liées au Covid-19

Début juin, le Parlement a accepté de réduire les loyers commerciaux de 60% sur la durée de la fermeture décidée en raison du Covid-19. Cette baisse ne sera probablement effective que dans plusieurs mois, voire quelques années, puisque le Conseil fédéral doit encore préparer un projet de loi sur lequel le Parlement devra à nouveau se prononcer.

En attendant, les conséquences économiques dues à la fermeture imposée à de nombreux commerces sont graves, les faillites et les procédures juridiques à rallonge menacent les exploitations concernées. Sans une solution rapide et efficace de nombreuses entreprises courent à la catastrophe et au dépôt de bilan. Tout un pan d'activités économiques locales est grandement menacé.

Dans plusieurs cantons (dont FR, BL, BS, GE, VD, NE), des accords ont été trouvés entre les autorités cantonales, les propriétaires des baux commerciaux et leurs locataires pour que ces derniers obtiennent des baisses de loyer.

Un système semblable à celui mis en place dans le canton de Neuchâtel pourrait déboucher sur des solutions rapides et pragmatiques, et créer les incitations nécessaires pour que des conciliations soient trouvées. Dans l'exemple neuchâtelois, le loyer, hors charge est supporté à 50 % par le ou la propriétaire, 25 % par le ou la locataire, 25% par le canton. Pour atteindre son but, cette solution doit avant tout être applicable rapidement et facilement. Un accord de ce genre serait bénéfique pour toutes les parties, bailleurs et locataires échapperaient à de longues procédures juridiques et de conséquentes pertes financières, et l'état éviterait une perte de son attractivité économique, synonyme d'une diminution des rentrées fiscales. Cette solution « gagnant-gagnant » aurait l'immense avantage d'être applicable dans les meilleurs délais.

Dans le but de permettre une réduction des loyers des commerces affectés durant la période de confinement, nous demandons au Gouvernement de proposer un accord entre les autorités cantonales, les propriétaires des baux commerciaux et leurs locataires.